

e-COPIL INTEGRE :

Compléments aux plans d'actions du projet

Bilan de la consultation – 06 février 2015

Cette note fait suite à la consultation lancée le 24/12/2014 et aux commentaires reçus de la part des membres du COPIL (dernière réception le 02/02/2015).

Remarques générales sur l'organisation des COPIL et des e-COPIL :

Il a été souligné que « *la quantité de documents envoyés et le détail des sujets sur lesquels des décisions sont attendues sont trop importants compte tenu de la charge de travail des membres du comité de pilotage* ». Le choix a en effet été de proposer l'ensemble des nouvelles activités, dans le détail, à tout le Comité de pilotage, comme cela avait été le cas lors du COPIL de juillet. Il nous semblait important, alors que la phase de construction du projet arrive à son terme, de donner au COPIL la vision la plus complète possible de la totalité du projet, et qu'il soit associé à toute sa définition.

Maintenant que les objectifs et résultats attendus sont définis, que les plans d'actions par territoire sont entérinés (tout au moins dans leur philosophie) pour leur contribution à la réalisation de l'ensemble du projet, et que les instances de suivi sont bien en place, il est proposé de se reposer plus fortement sur ces dernières, en particulier sur les CCTT. Ainsi, il pourrait être proposé que les CCTT décident des sujets qu'ils souhaitent porter au niveau du COPIL pour leurs PTOM. L'équipe de coordination proposera, en préparation du prochain comité de pilotage, une présentation des rapports annuels permettant aux différents comités (locaux, territoriaux, de pilotage régional) de se prononcer chacun sur les éléments le concernant, en se reposant sur la validation du/des comités « précédents ».

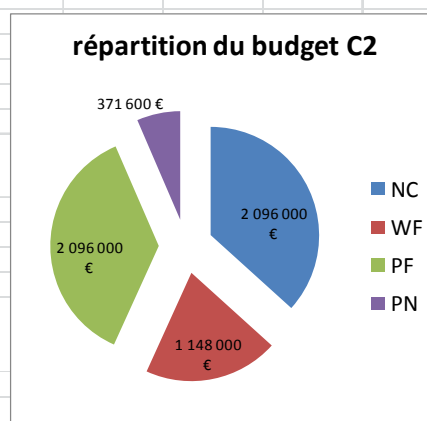
Il a également été suggéré que les modalités de consultation électronique soient revues afin de permettre des validations rapides et néanmoins argumentées et concertées. En effet, une ultime validation des quelques révisions issues de la consultation lancée le 24/12/2014 est de nouveau demandée par la présente note. L'idée d'un tableau de suivi et d'un forum électronique permettant des échanges rapides et ciblés a été émise (l'idée étant qu'il est difficile, par courriel, de faire évoluer une proposition « en direct » comme cela peut se faire au cours d'un tour de table validant la nouvelle formulation élaborée au fur et à mesure des commentaires). Un format sera proposé au prochain COPIL pour validation.

Composante 2 - tableaux d'activités complétés par PTOM :

Les tableaux d'activités de chacun des PTOM ont été complétés. Un récapitulatif est fourni en première page pour chacun d'entre eux et est repris dans le bilan général.

La répartition budgétaire validée est donc la suivante :

catégories	budget
1. Activités	7 370 000
Composante 1: planification et réseaux	1 650 000
Composante 2: mise en œuvre	5 720 000
	NC 2 096 000 €
	WF 1 148 000 €
	PF 2 096 000 €
	PN 371 600 €
	"réserve": 8 400
2. Ressources Humaines	1 930 000
3. Missions	1 000 000
4. Prestations externes (équipements, fournitures, autres coûts)	186 000
5. Information et visibilité	208 000
	5.1 publications 83 000
	5.2 actions de visibilité 125 000
6. Coûts de fonctionnement CPS (maximum 7%)	748 580
total:	11 442 580



En réponse aux précisions, ajouts ou modifications qui ont été demandés :

- Certains co-financements ne sont en effet pas encore acquis, d'où la règle prévue enfin de note ;
- Le montant total des activités sera ajouté dans les tableaux là où il manque, afin de mieux faire apparaître celui des cofinancements. A souligner toutefois : il n'est parfois pas possible d'estimer ce montant de manière chiffrée, certaines contributions n'étant pas quantifiables (mise à disposition de matériel, temps de personnel, en particulier celui des administrations impliquées, non comptabilisé...);
- Numérotation des fiches : en effet, elle va être revue et harmonisée avec les références portées dans les tableaux d'activités : puisqu'elles n'étaient qu'au stade de proposition, les activités n'avaient pas encore reçu de « code » ;
- « *Activité NC / Grand Sud C2.9 : réalisation des actions par l'amborella en collaboration avec la Province Sud* » : dans le cadre de la réalisation de cette action (courant 2016), il est prévu que la Province Sud dépose une demande de mise à disposition du bateau du gouvernement ;
- « *Activité PF / Presqu'île – crevetticulture Aquapac* » : Le principe de cette action avait été validé précédemment, c'est ici le montant qui en est revu. INTEGRE financerait la partie « étude » dans le cadre d'une demande d'autorisation, qui doit être replacée dans un contexte de besoin d'acquisition de connaissances par la DIREN, positionnée comme co-porteur du projet. Une révision de la fiche permettra de mettre en avant l'importance de cette action en termes d'appui à la mise en place de prescriptions techniques et d'acquisition de référentiel par la DIREN pour d'autres demandes d'autorisations de ce type ; **cette remarque constituait une réserve, ce point doit donc être validé par la NC** ;
- « *Activité PF / Presqu'île – 2.4 : suggestion de mettre en relation le centre technique aquacole et la technopole mer de Koné* » : l'équipe INTEGRE serait preneur d'un contact nominatif au niveau de la technopole ;
- L'erreur dans la présentation du bilan WF a été corrigée ;
- le coût de l'achat d'un broyeur au bénéfice de Pitcairn est plus élevé (de 19 200 €) qu'initialement budgété. Il est proposé d'augmenter de 10 000 € le montant pris sur le

budget C2 non réparti (la réserve globale « tombant » à 8 400 €) et de diminuer la « réserve » allouée à Pitcairn de 9 200 € (ie de la porter à 3 060 € au lieu de 12 260 €). Cette modification n'a donc aucune incidence sur les budgets alloués aux autres territoires. **Il est demandé au COPIL s'il valide cette proposition.**

Sous réserve d'une validation des deux éléments ci-dessus, les nouveaux compléments apportés aux plans d'actions des PTOM sont validés.

Note sur les délais de dépenses/propositions :

Le principe suivant a été validé, concernant l'utilisation des « réserves » et du budget des activités qui pourraient devoir être annulées faute d'obtention de co-financements :

- Nouvelles propositions sur la part « réserve » : avant mai 2015 (pour validation par le COPIL de juin) ;
- En cas de non-obtention des co-financements nécessaires : budget de l'action réservé au porteur jusqu'en mai 2015 pour nouvelle proposition ;
- Sinon, remise au « pot commun » du PTOM pour proposition d'autres porteurs avant novembre 2015 (et validation en e-COPIL en décembre 2015) ;
- Sinon, remise au « pot commun » de la composante 2 pour des activités à valider et lancer avant juin 2016 (il pourra s'agir de compléter des activités ayant déjà démontré leur pertinence/efficacité) ;
- **Il est cependant proposé qu'une « réserve » reste disponible pour d'éventuels ajustements internes à chaque PTOM en fonction de l'évolution des activités et des dépenses.**

Composante 1 - Activités régionales :

Le COPIL a validé le principe des deux activités en cours de finalisation.

Activité « gestion des déchets » :

Cette -activité, proposée conjointement avec le PROE, a été validée, ainsi que son budget et sa potentielle augmentation en fonction de la finalisation des actions n°8, 9 et 10. Des échanges avec les PTOM (confirmation ou expression des besoins) et avec le PROE sont ainsi en cours afin de la finaliser (contenu et budget). Le COPIL sera de nouveau consulté par voie électronique pour validation du montant final de l'action avant signature d'une convention ou d'un contrat avec le PROE (forme en cours de discussion).

Une réserve a été émise concernant le tableau de la page 10 : le simple « X » indique que le PTOM est directement concerné par l'action menée, la mention « X (résultats) » signale que le PTOM a manifesté son intérêt pour les résultats d'une action qui concernera un autre PTOM.

A noter :

- Action n°2 : les services techniques référents doivent fournir les contacts des entreprises pouvant être intéressées ;
- Action n°5 : termes de référence de l'étude en cours de rédaction ;
- Action n°6 : demande de retrait de WF à confirmer ;
- Action n°7 : confirmation de la demande de la NC ;
- Action n°8 : soutien demandé par la PF à préciser ;
- Action n°9 : nouvelle action en cours de définition, co-financement potentiellement à trouver.

Activité « adaptation au changement climatique » :

Volet régional : le principe de l'action a été validé, elle doit être complétée une fois les besoins des PTOM et les actions à mener à leur niveau précisés.

Par PTOM :

- NC : la contribution d'INTEGRE à hauteur de 85 000 € pour le financement d'une thèse dont les résultats alimenteront la stratégie d'adaptation au changement climatique a été validée. Confirmation de ce financement a été envoyée à l'école doctorale concernée ;
- PF : la PF a rappelé son intérêt pour la mise en œuvre des activités évoquées dans la fiche régionale, en particulier pour les volets 2 (appui à la mise en œuvre de la stratégie régionale) et 3 (participation aux réseaux régionaux) : les demandes concrètes seront à préciser au cours du premier semestre 2015 ;
- WF et PN : les demandes seront à préciser au cours du premier semestre 2015.

Cadre logique complété :

Bilan de la consultation :

- Suppression des résultats attendus redondants validée: anciens R4, R5a, R5b, R12 et R15. Nouvelle numérotation validée ;
- Structure en deux parties validée ;
- Indicateurs validés, sous réserve de quelques ajustements potentiels, suite aux remarques émises.

Quelques remarques ont été émises, appelant les réponses suivantes :

- *R2 : pourquoi est-ce un stage qui va permettre de définir l'indicateur ? ou est-ce un stagiaire qui va le renseigner ?* → l'indicateur doit être basé sur une évaluation du taux d'insertion des PTOM qui nécessite un travail spécifique, consommateur de temps, qui comprendra notamment une phase d'enquête afin de mettre en regard les données objectives et quantifiables avec la perception des acteurs. Si la question porte sur le fait qu'un simple stage soit trop « léger », il peut être envisagé d'avoir recours à un bureau d'études plus spécialisé (pour un budget, en conséquence, plus important).
- *R3 : quel est l'indicateur qui mesure "la productivité des échanges(I3)" et quel est la différence avec le nombre d'échanges (I1)* → ces indicateurs sont à calibrer courant 2015. Le nombre total d'échanges sera une valeur numérique, dont l'objectif chiffré est à ce stade difficile à définir. Un minimum de 9 (un par site pilote) pourrait être envisagé.
- *R4 : pourquoi le I3 n'est mesuré qu'à partir de 2015 ?* → l'année 2014 ayant été celle du montage du projet, il ne nous a pas semblé pertinent de se donner pour objectif de présenter INTEGRE en réunion internationale, faute de résultats concrets à faire encore valoir.
- *R6 : concernant l'I2, la majorité des comités ont déjà un statut juridique. par ailleurs, est-ce vraiment un indicateur d'opérationnalité et de pérennité ?* → c'est le cas en Nouvelle Calédonie, pas dans les autres PTOM. Certes, cela ne constitue pas une garantie, mais il nous a semblé que la légitimité ainsi conférée donnait du poids aux comités concernés.
- *R7: pourquoi fixer pour I3 le nombre à 25 ?* → il a été identifié 25 actions pouvant potentiellement faire intervenir un service ou plus : l'objectif est donc leur mise en œuvre effective dans le respect de ce critère
- *R8 : pour I1, le nombre de personnes formées est-il le bon indicateur pour estimer que les capacités sont renforcées ? il faudrait peut être également noter si suite aux formations les personnes ont évolué (même si cela n'est pas simple sur la durée du projet, cela vaut le coup de le noter ?)* → en effet, nous nous sommes posé la même question, mais nous n'avons pas pu élaborer d'indicateur permettant de le quantifier.

Le cadre logique complété a donc été validé, quelques ajustements pouvant encore être apportés grâce à la prise en compte des remarques ci-dessus.